



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 10389

Texte de la question

M. Philippe Baumel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les formations technologiques et industrielles au lycée et plus particulièrement sur l'avenir de la voie STI (sciences et technologies de l'industrie). Le précédent gouvernement a engagé sans concertation, au mépris de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, des enseignants et de parents d'élèves, une réforme de la voie technologique et industrielle au lycée. Cette réforme décidée sans étude sérieuse est d'autant plus mal perçue qu'elle ne répond pas aux besoins et aux attentes des élèves, des enseignants, mais également de l'ensemble de la filière industrielle. Avec la mise en oeuvre de la formation sciences et technologies de l'industrie du développement durable en lieu et place de la formation sciences et technologies de l'industrie, le précédent gouvernement a désorganisé l'ensemble de cette filière (manque de formation des enseignants aux nouvelles disciplines, absence des équipements et des logiciels indispensables). La baisse des effectifs dans cette filière témoigne de l'échec de cette réforme. Dans ce contexte, il lui demande de lui indiquer les nouvelles orientations que le Gouvernement entend prendre pour conforter et renforcer cette filière d'enseignement indispensable.

Texte de la réponse

L'objectif de la filière technologique est de former des techniciens compétents capables de satisfaire des besoins nouveaux. Dans un contexte de hausse générale du niveau des qualifications, il est apparu nécessaire de réformer cette filière technologique afin d'affirmer sa vocation à former des bacheliers pour une poursuite d'études supérieures et d'élargir l'éventail de cette poursuite d'études et de l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Pour parvenir à cet objectif, les disciplines dispensées dans le cadre de l'enseignement technologique doivent être plus transversales et moins spécialisées afin de rendre possible des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant. Cela se traduit, en classe de terminale, par une organisation pédagogique hebdomadaire se répartissant équitablement entre 15 heures consacrées aux enseignements généraux (français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes...), et 15 heures aux enseignements technologiques comprenant, en série STI2D, des enseignements transversaux (ingénierie industrielle, innovation technologique), des enseignements spécifiques et des enseignements technologiques en langue étrangère. Les critiques et les craintes exprimées sont, en partie, le résultat de la méthode choisie par le précédent Gouvernement pour mettre en oeuvre cette réforme. La nouvelle voie technologique fut imposée aux enseignants, comme aux collectivités territoriales, sans laisser suffisamment de place au dialogue et à la concertation. Il est ressorti de ces échanges que les professeurs et les personnels rencontraient sur le terrain des difficultés dans la mise en oeuvre de la voie technologique rénovée. Le ministre de l'éducation nationale a donc demandé aux recteurs d'être particulièrement attentifs aux situations individuelles. Un plan de formation spécifique doit désormais accompagner et soutenir les enseignants dans la procédure de changement de discipline. A plus long terme, dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, le ministre de l'éducation nationale souhaite également engager un profond changement de méthode en développant un partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier chef avec les régions ; un partenariat qui dépasse le seul aspect financier et qui encourage un dialogue réel et respectueux sur des sujets aussi essentiels que, par exemple, la

carte des formations. Un bilan global de la réforme du lycée, et particulièrement des filières technologiques, a été demandée aux inspections générales de l'éducation nationale. Dès que ce bilan sera établi et connu, une concertation sera ouverte avec toutes les parties prenantes pour dégager les pistes de réformes ou d'adaptation nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Baume](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10389

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6626

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 191